



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

• RÈGLEMENT PHYTOSANITAIRE

PRESENTATION DES REGLES POUR

- CIRCULATION INTRA UE
- IMPORT HORS UE
- EXPORT HORS UE

DES VEGETAUX DESTINES
A LA PLANTATION



■ Etat membre ■ Hors UE





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

- **LES TEXTES REGLEMENTAIRES**
- **LES ORGANISMES NUISIBLES CONCERNES**
- **LA CIRCULATION INTRA UE AVEC LE PASSEPORT PHYTOSANITAIRE**
- **LA REGLEMENTATION A L'IMPORTATION (PROVENANCE HORS UE)**
- **LA REGLEMENTATION A L'EXPORTATION (DESTINATION HORS UE)**
- **DES LIENS ET ADRESSES UTILES**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES TEXTES REGLEMENTAIRES

Les textes :

- Le règlement UE 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux
- Le règlement d'exécution UE 2019/2072 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement UE 2016/2031, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux

D'application sur le territoire de l'Union depuis le 14/12/2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ORGANISMES NUISIBLES CONCERNES

Les 2 catégories principales d'organismes nuisibles :

- Les **organismes de quarantaine** ou **OQ** :
 - N'est pas présent sur le territoire de l'Union ou s'il est présent, n'est pas largement disséminé,
 - Son entrée, son établissement et sa dissémination auraient une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable,
 - Surveillance mise en place à l'import aux points d'entrée communautaire,
 - Surveillance annuelle ou pluriannuelle du territoire.
- Les **organismes réglementés non de quarantaine** ou **ORNQ** :
 - Est présent sur le territoire de l'Union,
 - Est transmis principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation,
 - Sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux,
 - Est toujours défini en lien avec une ou plusieurs espèces végétales destinés à la plantation,
 - Surveillance dans le cadre du passeport phytosanitaire par les professionnels et les inspecteurs phytosanitaires.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ORGANISMES DE QUARANTAINE OQ

- Les **OQ dont la présence n'est pas connue** sur le territoire de l'Union
 - Plusieurs centaines
 - Classés en bactéries, champignons, insectes et acariens, nématodes, plantes parasites et virus/viroïdes/phytoplasmes
- Les organismes de quarantaine **prioritaire : OQP**
 - Une liste de 20 organismes
 - Plans d'urgence et exercices de simulation mis en place par les Draaf
- Les **OQ dont la présence est connue** sur le territoire de l'Union
 - Une liste de 25 organismes, ex : chancre coloré du platane, flavescence dorée de la vigne, *Xylella fastidiosa*, ..., nématodes *Globodera pallida* et *rostochiensis* et *Meloïdogyne chitwoodi* et *fallax*
 - Des mesures d'éradication ou d'enrayement s'appliquent
- Les organismes de quarantaine **de zone protégée : OQZP**
 - Organisme qui n'est pas présent sur le territoire d'un état membre particulier ou sur une partie de celui-ci
 - Zone définie comme protégée pour cet OQ
 - Exemples : feu bactérien/ZP Corse et virus de la rhizomanie (BNYVV)/ZP Bretagne
 - Organismes pouvant être simultanément classés ORNQ dans l'UE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES ORGANISMES DE QUARANTAINE

Clavibacter sepedonicus

Synchytrium endobioticum

Clavibacter michiganensis subsp.

Sepedonicus

- Bactérie de la pourriture annulaire
- Hôte principal : pomme de terre
- OQ présent dans nombreux pays de l'UE mais pas en France



Flétrissement et chlorose sur feuille de pomme de terre. *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus* (pourriture annulaire)



Pourriture de l'anneau vasculaire avec nécroses et exsudat bactérien sur tubercule de pomme de terre. *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus* (pourriture annulaire)

Source : ephytia.inra

Synchytrium endobioticum

- Champignon galle verruqueuse ou galle noire
- Hôte principal : pomme de terre
- OQ présent dans nombreux pays de l'UE mais pas en France



Tumeurs noires en chou-fleur provoquées par la galle verruqueuse (*Synchytrium endobioticum*) sur les tubercules de pomme de terre



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ORGANISMES DE QUARANTAINE

Globodera pallida *Globodera rostochiensis*

Nématodes à kystes de la pomme de terre

- OQ présent dans l'UE y compris en France
- Hôte principal : pomme de terre



Kystes dus à *Globodera rostochiensis*
sur racines de pomme de terre



Kystes dus à *Globodera rostochiensis* sur
racines de pomme de terre



A gauche, plant de pomme de terre atteint par *Globodera pallida*



A droite, plant de pomme de terre atteint par *Globodera rostochiensis*

Source : ephytia.inra



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ORGANISMES DE QUARANTAINE

Meloidogyne chitwoodi

Meloidogyne fallax

Nématodes à galles de la pomme de terre

- OQ présent
- Hôte principal : pomme de terre
- Très large gamme d'hôte : tomate, blé, maïs, carotte, betterave...



Racines de maïs endommagées par *Meloidogyne spp.*



Symptômes de *Meloidogyne spp.* sur racines de carotte



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES ORGANISMES DE QUARANTAINE

Meloidogyne enterolobii

Nématodes à galles du goyavier ou nématode chinois

- OQ non présent, détecté au Portugal, en Suisse et aux Pays-Bas, non disséminé
- Hôte principal : pomme de terre, café, tabac, soja, patate douce, Goyavier + très large gamme d'hôtes

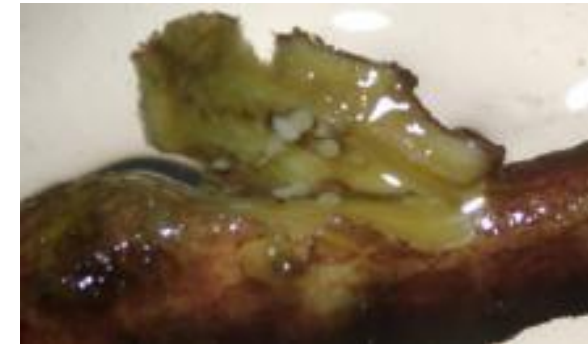


Source : oepp

On *Petunia hybrida* cv. Easy Wave Red.



On *Psidium guajava* cv. Paluma



On sweet potato. Females of *M. enterolobii* within galls

La base de données de l'OEPP ne répertorie l'association d'aucun organisme de quarantaine de l'UE avec *Crocus sativus* ou le genre *Crocus*, mais plusieurs organismes de quarantaine sont potentiellement à considérer du fait de leur association avec les parties souterraines d'autres espèces végétales.



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES ORGANISMES REGLEMENTES NON DE QUARANTAINE ORNQ

- Exemple n°1 : Virus de la sharka (*Plum Pox Virus*) sur de nombreuses espèces de *Prunus*
- Exemple n°2 : Charançon rouge du palmier (*Rynchophorus ferrugineus*) sur de nombreuses espèces de palmiers
- Exemple n°3 : *Ditylenchus dipsaci* nématodes sur *Crocus flavus*, espèce voisine du *Crocus sativus*
- Dispositions applicables :
 - Interdire la mise en circulation sur les végétaux destinés à la plantation
 - Dans l'objectif de réduire l'impact économique sur les filières
- Ces ORNQ sont surveillés dans le cadre du passeport phytosanitaire par les professionnels et les inspecteurs phytosanitaires.



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Le *Crocus flavus* concerné par un ORNQ : nématode *Ditylenchus dipsaci*

- Vers cylindrique d'environ 1 mm de long, se reproduisent toute l'année par temps frais
- Pénètre à la base des tiges ou écailles des bulbes, circulent dans la plante au niveau des tiges, boutons floraux et bulbes où ils se nourrissent du contenu des cellules végétales
- Des lésions pourpres et des gonflements apparaissent aux sites de pénétration tandis que des zones nécrosées et flétries se développent aux sites d'alimentation. Parfois, une substance cotonneuse est visible à la surface ou juste sous les tissus très infestés, celle-ci correspond à un enchevêtrement de milliers de nématodes.



Domages sur bulbe de narcisse -
Source : Central Science Laboratory,
Harpenden Archive, British Crown,
www.forestryimages.org



Domages sur feuilles de narcisse - Source : UC Davis,
department of nematology,
<http://ucdnema.ucdavis.edu/imagemap/nemmap/ent156html/204NEM/DITY.htm>

Source : ephytia.inra



Domages et courbures sur tulipes - Source :
Central Science Laboratory, Harpenden
Archive, British Crown,
www.forestryimages.org



Nématodes au sein d'un bulbe de narcisse - Source : Central
Science Laboratory, Harpenden Archive, British Crown,
www.forestryimages.org



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE



Passeport Phytosanitaire / Plant Passport

A *Crocus sativus*

B FR- « numéro INUPP »

C 2019-16

D FR



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE EN OCCITANIE

Quelles sont les marchandises concernées ? :

- Tous les végétaux destinés à la plantation en pot ou racines nues
- Les bois/écorces de certaines espèces (ex : Platanus sp.)
- Les semences de certaines espèces (tomate, pomme de terre, Prunus, Tournesol,...)
- Fruits d'agrumes avec feuilles



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Quels sont les opérateurs professionnels concernés ? :

Tout opérateur professionnel mettant en circulation les marchandises concernées vers :

- Un professionnel du végétal : agriculteur, paysagiste, pépiniériste, revendeurs de végétaux de type jardineries, grossistes, fleuristes, grandes et moyennes surfaces...
- Un particulier en vente par correspondance avec envoi de colis

Doit délivrer un passeport phytosanitaire pour les végétaux mis en circulation.

C'est un professionnel **avec** AUTORISATION A DELIVRER DES PASSEPORTS PHYTOSANITAIRES



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Quels sont les opérateurs professionnels concernés ? :

- Un opérateur professionnel mettant en circulation les marchandises concernées vers des clients particuliers en vente directe doit :
 - Être inscrit au registre phytosanitaire
 - Se fournir en végétaux avec passeport phytosanitaire
 - Conserver la traçabilité amont des végétaux reçus avec passeport phytosanitaire pendant 3 ans
 - Signaler à la Draaf toute suspicion d'organisme réglementé
 - N'a pas à délivrer de passeport phytosanitaire pour les végétaux mis en circulation dans ces conditions.

C'est un professionnel sans AUTORISATION A DELIVRER DES PASSEPORTS PHYTOSANITAIRES



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Quelles sont les obligations d'un opérateur professionnel avec autorisation à délivrer des passeports phytosanitaires ? :

- Être inscrit au registre et obtenir un INUPP
- Déclarer l'activité de production et/ou revente de végétaux
- Se fournir en végétaux avec passeport phytosanitaire
- Conserver la traçabilité amont des végétaux reçus avec passeport phytosanitaire pendant 3 ans
- Mettre en circulation les végétaux avec un passeport phytosanitaire
- Conserver la traçabilité aval des végétaux mis en circulation avec passeport phytosanitaire pendant 3 ans
- Assurer un suivi phytosanitaire des végétaux en production et achat/revente vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés (avec enregistrement des observations réalisées)
- Signaler à la Draaf toute suspicion d'organisme réglementé

Fait l'objet d'une inspection documentaire et phytosanitaire annuelle



LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Le *Crocus flavus* concerné par un ORNQ : nématode *Ditylenchus dipsaci*

- Exigences réglementaires : lot mis en circulation 0% de ce nématode
« Seuil pour les matériels de multiplication des plantes ornementales concernées et d'autres végétaux destinés à la plantation à des fins ornementales : 0% »
- Surveillance en parcelle à réaliser par le professionnel et par l'inspecteur phytosanitaire en contrôle de second niveau
« Les végétaux ont fait l'objet d'inspections et aucun symptôme lié à *Ditylenchus dipsaci* (Kuehn) Filipjev, n'a été observé sur le lot depuis le début du dernier cycle complet de végétation »
Ou
« les bulbes se sont révélés exempts de symptômes liés à *Ditylenchus dipsaci* (Kuehn) Filipjev, sur la base d'inspections visuelles effectuées au moment le plus opportun pour détecter l'organisme nuisible, et ont été conditionnés pour la vente au consommateur final. »



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA CIRCULATION INTRA UE AVEC UN PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Le *Ditylenchus dipsaci* est classé ORNQ sur les genres et espèces suivantes :

- Allium
 - Camassia
 - Chionodoxa
 - Crocus flavus
 - Fragaria
 - Galanthus
 - Hyacinthus
 - Hymenocallis
 - Medicago sativa
 - Muscari
 - Narcissus
 - Hornithogalum
 - Puschkinia
 - Ribes
 - Scilla
 - Sternbergia
 - Tulipa
- Le *Crocus sativus* n'est concerné par aucun ORNQ par le règlement à ce jour
- Un passeport phytosanitaire sur *Crocus sativus* n'atteste pas de l'absence de *Ditylenchus dipsaci*
 - La liste des couples ORNQ/espèce végétale hôte est mise à jour suite à des demandes de la part des pays membres



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA REGLEMENTATION A L'IMPORTATION



- **LES POSTES DE CONTRÔLE FRONTALIER SONT CHARGÉS DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE À L'IMPORTATION DES VÉGÉTAUX ET DES PRODUITS VÉGÉTAUX :**
- **2 POSTES DE CONTRÔLES FRONTALIERS EN OCCITANIE : AEROPORT TOULOUSE BLAGNAC ET LE SITE DE PERPIGNAN PORT VENDRES**
- **EN LIEN REGULIER AVEC LE PCF DE ROISSY**





PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Les exigences réglementaires au niveau du certificat phytosanitaire du pays d'origine :

- constatation officielle que la terre et le milieu de culture ne représentent pas plus de 1 % du poids net de l'envoi ou du lot.
- « le lieu de production est connu pour être exempt de *Clavibacter sepedonicus* et *Synchytrium endobioticum* et que les végétaux viennent d'un champ connu pour être exempt de *Globodera pallida* et *rostochiensis* »
- des exigences particulières vis-à-vis de *Meloidogyne enterolobii* : divers cas possibles selon la situation du pays d'origine

ORIGINAL

0011 P.Q. 7-1
Form P.Q. 7-1

Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok, Thailand
Phytosanitary Certificate

Plant Protection Organization of Thailand
TO: Plant Protection Organization (s) of UKRAINE No. 5415

1. Name and address of exporter: C/O MIANGTHONG (AFOC) SHOP 10, PAK KRET, PAK KRET, NONTHABURI	2. Declared name and address of consignee: [Redacted]	
3. Number and description of packages: 1 BOX	4. Distinguishing marks: [Redacted]	
5. Place of origin: THAILAND	6. Declared means of conveyance: AIR	7. Declared point of entry: KYE-BOEHPH-UEKANG
8. Name of produce and quantity declared: DENDROBIUM HYBRIDS 4,000 PLANT(S) (ORCHID PLANTS)	9. Botanical name of plants: DENDROBIUM HYBRIDS	

This is to certify that the plants, plant products or other regulated articles described herein have been inspected and/or tested according to appropriate official procedures and are considered to be free from the quarantine pests specified by the importing contracting party and to conform with the current phytosanitary requirements of the importing contracting party, including those for regulated pests—quarantine pests.

Additional Declaration
NOTHING TO DECLARE

Disinfection and/or Disinfection Treatment

10. Date: --	11. Treatment: --	12. Chemical (active ingredient): --
13. Duration and temperature: --	14. Concentration: --	15. Additional information: --

16. Stamp of organization:

17. Place of issue:
EXPORT PLANT QUARANTINE SERVICE, BANGKOK

18. Date:
MARCH 29, 2016

19. Name and signature of authorized officer:

MR. CHAMLONG LAPASATUKUL
FOR CHIEF, EXPORT PLANT QUARANTINE SERVICE

NOTE: No financial liability with respect to this certificate shall attach to the Minister, the Director General and officers or representatives of the Ministry.

1354



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Présentation de la marchandise au contrôle phytosanitaire :

responsabilité de l'importateur

Un plan de surveillance à l'importation :

- le plan de surveillance s'applique à 10 % des envois,
- sur un envoi tiré au sort : un lot sur trois au minimum fait l'objet de prélèvements (dans la limite de 15 lots par envoi)
- les lots ayant de la terre ou du substrat, quelque soit la provenance, font l'objet d'une analyse de terre/substrat ou végétal en vue de détection de nématodes phytoparasites
- les lots de bulbes en provenance de pays asiatiques et africains font l'objet de prélèvement de 10 bulbes pour recherche nématodes phytoparasites + identification
- les lots de bulbes en provenance de pays américains, Nouvelle Zélande ou Australie font l'objet de prélèvement de 10 bulbes pour recherche de *Meloidogyne chitwoodi* et *fallax*



Source : ephytia.inra



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA REGLEMENTATION A L'EXPORTATION

- **3 EQUIPES D'INSPECTEURS PHYTOSANITAIRES À LA DRAAF OCCITANIE**
- **SITE DE TOULOUSE**
- **SITE DE PERPIGNAN**
- **SITE DE MONTPELLIER**





PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Les exigences réglementaires du certificat phytosanitaire pour l'exportation dépendent de la réglementation du pays importateur
- Le certificat phytosanitaire est délivré par les DRAAF-SRAL de la région d'où part le lot à exporter
- Le modèle est unique
- Il est établi en application de la convention internationale pour la protection des végétaux
- Il atteste que les végétaux, produits végétaux et autres objets ont été inspectés et déclarés conformes à la réglementation phytosanitaire du pays importateur.

LA REGLEMENTATION A L'EXPORTATION



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RÉGLEMENTATION A L'EXPORTATION



- Les exigences réglementaires des pays tiers sont complexes et différentes d'un pays à l'autre.
- Elles sont très évolutives également.
- Leur connaissance peut constituer un élément important pour les entreprises au cours de la négociation de la transaction (coûts)
- Certains pays rendent obligatoire une demande préalable d'autorisation d'import.
- L'opérateur qui exporte doit :
 - Être inscrit sur Trace NT
 - Créer le certificat sur TRACE NT
 - Envoyer la demande de validation du certificat par mail au SRAL responsable de la zone géographique où se trouve la marchandise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des liens et adresses utiles

Créer un compte individuel sur le site du ministère de l'agriculture :

<https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/inscription.xhtml>

S'immatriculer au registre phytosanitaire :

https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/demander-l-enregistrement-au?id_rubrique=11

Compléter la Déclaration Annuelle d'Activité 2023 en ligne à partir du 15/02/2023 :

(Nouveauté 2023 : déclaration à faire uniquement en cas de changement par rapport à 2022)

https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/realiser-sa-declaration-annuelle-d-711?id_rubrique=11

Créer un compte sur TRACE NT

<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des liens et adresses utiles

Se renseigner sur les Organismes Nuisibles Réglementés :

<https://plateforme-esv.fr/Diag>

<http://ephytia.inra.fr/fr/Home/index>

<https://gd.eppo.int/>

<https://www.fredonoccitanie.com/>

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Aide-a-la-reconnaissance-des>

<https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-synthese-reglementaire>

Se renseigner sur l'export : envoyer un mail à

export-toulouse.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

export-montpellier.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

export-perpignan.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Se renseigner sur l'import : envoyer un mail à

pec31.sivep@agriculture.gouv.fr

pec66.sivep@agriculture.gouv.fr

Réaliser un signalement d'organisme de quarantaine :

sante-des-vegetaux.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr